AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-75046348

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 32 16 mai 1975

VIGNE

Mildiou - des contaminations primaires ont pu se produire à la faveur des pluies du 11 mai jusqu'à 300 m d'altitude en toutes régions. Les premières taches devant apparaitre incessamment, le premier traitement devra être appliqué dès réception, si cela n'a pas déjà été fait à la suite des indications du bulletin du 9 mai, mais seulement dans les situations favorables au développement précoce de la maladie.

Black-rot (zones contaminées) - un second traitement, encore limité au vosinage des viges abandonnées devra être appliqué entre le 21 et le 24 mai en prévision de l'apparition des premières taches.

Oïdium - renouveler la protection dès que le temps deviendra soit chaud et calme, soit humide sans pluie importante.

Vers de la grappe - la faiblesse des populations de papillons permet de différer encore le 1er traitement.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures du pommier et du poirier - Des contaminations importantes se sont produites au cours de la période pluvieuse du 6 au 11 mai. Les taches devraient apparaitre entre le 20 etle 27 mai, période au cours de laquelle la protection devra être assurée de façon parfaite.

A partir de maintenant tout traitement qui n'aura pu être appliqué dans les délais fixés par le bulletin, ou avant une pluie manifestement contaminatrice, pourra être rattrapé par un "traitement stop" appliqué de suite après cette pluie dansla mesure des possibilités. Ce qui suppose une diligence particulière pour appliquer les Avertissements sur les terrains difficiles à aborder après les pluies.

Tous les fongicides conseillés contre la tavelure peuvent être utilisés pour l'exécution des "traitements stop" à la condition d'intervenir moins de 36 heures après le début de la pluie - La Doguadine permet de disposer d'un délai supplémentaire de 24 heures
- Au delà de ce délai de 60 heures, sans qu'on puisse encore préciser jusqu'à quelle limite, on ne disposera que des fongicides dits "systémiques" : Bénomyl, Carbendazim, Méthyl-thiophanate. Il est bien entendu que ces 3 mêmes produits sont également efficaces dans les premières 60 heures.

Bactériose du noyer - Maintenir encore la protection, la période écoulée ayant été extrêmement favorable au développement de la maladie.

Anthracnose du cerisier - Au cas où de nouvelles pluies se produiraient, un traitement devra être exécuté dans la mesure où l'approche de la récolte le permettra.

Anarsia et Tordeuse orientale (en pépinière)- La protection ne sera maintenue que dans les secteurs ou l'anarsia se manifeste habituellement, les conditions climatiques étant restées défavorables à la tordeuse orientale.

Carpocapse - Bien que des papillons aient déjà été observés depuis fin avril dans le sud de la région, les conditions climatiques sont restées défavorables à l'activité de l'insecte, de sorte qu'aucun traitement ne s'impose encore.

Ennemis du framboisier

- des contaminations de didymella restent encore possibles, ce qui nécessite le maintien de la protection.
- le ver des framboises (byturus) doit être combattu dès maintenant dans les régions chaudes (type vallée du Rhône), au prochain réchauffement dans les régions plus froides (type Monts du Lyonnais ou Hte Savoie). On utilisera soit la Phosalone à 60 g/hl de matière active, soit le Diéthion à 100 g/hl de m.a. produits inoffensifs vis à vis des abeilles.

CONCOURS DE DETECTION

MALADIES DE LA VIGNE, DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE

Comme chaque année, un concours est organisé entre nos abonnés ou toutes personnes ayant connaissance de ce bulletin.

Il concerne :

- sur vigne : mildiou, black-rot, brenner, botrytis, à l'exclusion des accidents physiologiques, climatiques et de l'érinose.
- sur pomme de terre : mildiou, acariose.
- sur tomate : mildiou, acariose, alternariose.

En règle générale, un abonnement gratuit sera servi pour 1976 au deux premières personnes de chaque région de notre nomenclature ayant envoyé un échantillon de feuilles reconnues atteintes d'une de ces maladies. Toutefois dans les zones viticoles d'appellation la prime sera étendue à la première personne de chaque commune.

Avec chaque envoi, préciser :

- nom, prénom et adresse postale complète de la personne ayant récolté l'échantillon
- cépage ou variété
- situation géographique (altitude approximative, exposition, relief)
- date de la découverte de la maladie.

"CHOISISSEZ ET DOSEZ"

Tel est le titre de la plaquette réalisée par l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, éditée par les Editions Chasse Sport.

Cet opuscule de 40 pages contient toutes indications sur le choix et l'utilisation des appareils de traitement et des pesticides. Ces derniers sont classés par cultures et leur degré de nocivité pour le gibier est signalé de façon très apparente.

Les textes ont été rédigés par des représentants :

- du conseil international de la chasse
- de l'office national de la chasse
- du service de la Protection des Végétaux
- de l'institut national de la recherche agronomique (laboratoire des petits vertébrés)
- de la chambre syndicale de la phytopharmacie et de la protection des plantes.

Nous tenons cet ouvrage à la disposition de tous les abonnés qui le désireraient moyennant l'envoi à la Station d'Avertissements Agricoles de LYON d'une enveloppe format minimum 15,5 x 21,5 timbrée à 1,15 F. et portant l'adresse complète codée du destinataire de la brochure.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles

P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription Rhône-Alpes

A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX